



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pôle établissements et vie scolaire
Direction du budget académique,
des moyens et de l'évaluation**

**Pôle Établissements et Vie Scolaire
Conseiller technique du recteur
pour les établissements et la vie scolaire**
Affaire suivie par :
Taïssia TCHERNEITCHOUK
Tél : 02 38 79 39 40
Mél : ct-evs@ac-orleans-tours.fr

**Division Académique des Moyens
DAM 3**
n° 2024- 013
Affaire suivie par :
Christelle RICHARD
Christine DUBOIS
Tél : 02 38 79 39 90
Mél : dam.credit@ac-orleans-tours.fr

Orléans, le **05 FEV. 2024**

Le recteur de la région académique
Centre-Val de Loire,
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

21, rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

**Objet : Appel à projets pédagogiques et éducatifs - année scolaire 2024-2025
Saisie dans CAAPE et / ou ADAGE**

Votre établissement peut bénéficier de crédits pédagogiques et éducatifs au titre des actions suivantes :

- ateliers artistiques
- ateliers de culture scientifique et technique
- actions internationales
- expérimentations et innovations
- classe à Projet d'Éducation aux Médias

L'octroi de ces crédits se fait dans tous les cas par appels à projets. Une commission de sélection académique procède à la validation des projets, en s'attachant à la cohérence des actions proposées au regard notamment du projet d'établissement. De façon à rester dans l'enveloppe académique dédiée, la commission reste très vigilante au fait que les projets soumis répondent aux critères définis au niveau académique pour chaque type d'action. Il importe donc de prendre connaissance de ces critères dans les notices ci-jointes relatives aux différentes actions.

Pour rappel, concernant les projets innovations/expérimentations, les moyens attribués ont pour but de permettre à l'équipe engagée de se concerter pour analyser l'action et établir un compte rendu afin de communiquer sur l'action. Ainsi, les moyens permettent un accompagnement mais ne visent pas à financer leur fonctionnement.

PJ : notices relatives aux différentes actions

CPI : Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services de l'éducation nationale

L'appel à projets se fera cette année via l'application CAAPE pour les projets :

- d'actions internationales,
- d'expérimentations et innovations,

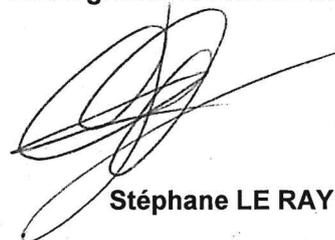
et via l'application ADAGE pour les projets :

- d'actions artistiques
- d'ateliers de culture scientifique et technique
- de classe à Projet d'Education aux Médias

du 11 mars au 14 mai 2024

Enfin, la commission académique se déroulera au début du mois de juin. A la suite, après dépôt et validation de l'avis sur le projet, un mail sera envoyé sur l'adresse de votre établissement pour consultation.

**Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de région académique
Le secrétaire général d'académie**



Stéphane LE RAY